

ANNEXE 1 : TARIFS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

RANGIROA Applicables au 1^{er} juillet 2024

ÉNERGIE EN BASSE TENSION

ÉNERGIE		
Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF HT / kWh)
Tarif «Petits consommateurs» (puissance souscrite ≤ 3,3 kVA)	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	16,00
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	41,00
Tarif «Classique»	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	28,00
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	50,00
Tarif "Eclairage public"	Tranche unique	41,00
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	Tranche unique	47,00
Tarif «Compteurs à Pré-paiement»	≤2,2 kVA	17,00
	≤3,3 kVA	27,00
	>3,3 kVA	39,00

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Tarif «Petits consommateurs»	344 XPF x kVA
Tarif «Classique»	581 XPF x kVA
Tarif «Eclairage public»	522 XPF x kVA
Tarif «Usages professionnels et autres usages»	522 XPF x kVA

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	4 XPF/kWh
	sur Énergie	5%
T.V.A.	sur Prime d'Abonnement	5%
	sur Avance Sur Consommation	5%
Autres	Contribution de Solidarité sur l'Electricité (CSE)	6,30 XPF/kWh

AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif «Petits consommateurs» et Tarif «Classique» ASC = 25 x P x kVA soit : 1 250 XPF HT x kVA	P = 50,00
Autres tarifs «Eclairage public», «Usages professionnels et autres usages» ASC = 50 x P x kVA soit : 2 500 XPF HT x kVA	P = 50,00

Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : EDT ENGIE - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele@edt.engie.com - En ligne : www.edp.pf - Facebook : **EDT ENGIE**

ANNEXE 2: BORDEREAU DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (BASSE TENSION)

RANGIROA Applicable au 1^{er} janvier 2025

PRESTATIONS	MONTANT HT (en XPF)	MONTANT TTC (en XPF)
Prestations liées au Contrat d'Abonnement		
Frais de gestion du contrat d'abonnement (<i>souscription, modification, résiliation</i>)		Non facturé
Edition des documents clients (<i>souscription, modification, résiliation</i>)		Non facturé
Frais de gestion d'un échéancier de paiement (<i>mise en place, suivi</i>)		Non facturé
Frais de déplacement pour intervention suite résiliation		Non facturé
Pénalités et interventions pour impayés		
Frais de relance pour impayés(1) (<i>Envoi d'un courrier en recommandé simple</i>)	804	844
Frais de coupure pour impayés au compteur (<i>Déplacement et intervention de coupure, Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement</i>)	7 000	7 350
Prestations diverses		
Frais de contrôle comptage par étalonnage (<i>Déplacement et pose et dépose d'un enregistreur ou compteur témoin</i>)	19 107	21 591
Frais de fraude		
Frais de fraude au compteur (<i>Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif</i>)	30 000	33 900
Frais de fraude avec changement de compteur (<i>Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif, et remplacement du panneau de comptage</i>)	80 000	90 400
Autres services clientèle		
Abonnement à l'agence en ligne		Non facturé
Services liés à l'Auto-relève		Non facturé
Abonnement à l'application mobile		Non facturé
Abonnement aux SMS infos EDT		Non facturé
Envoi mensuel par mail de la facture (e-facture)		Non facturé
Impression ou envoi de duplicita de facture		Non facturé

(1) Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les frais ci-dessus sont actualisés chaque année conformément à la convention de délégation de service public de production et de distribution publique d'énergie électrique de la commune de Rangiroa.

ANNEXE 1 : TARIFS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

RANGIROA Applicables au 1^{er} juillet 2024

ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION

ÉNERGIE

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF HT / kWh)
Tous Usages MT Jour (07H00 à 20H59)	Tranche unique	31,00
Tous Usages MT Nuit (21H00 à 06H59)	Tranche unique	25,00

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

≤ 200 kVA	2 182 XPF x kVA
> 200 kVA	1 769 XPF x kVA

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune	4 XPF/kWh
	sur Énergie	5%
T.V.A.	sur Prime d'Abonnement	5%
	sur Avance Sur Consommation	5%
Autres	Contribution de Solidarité sur l'Electricité (CSE)	6,30 XPF/kWh

AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif Tous usages MT
 ASC = 100 x P x kVA
 soit : 5 000 XPF HT x kVA

P = 50,00

Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : EDT ENGIE - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele@edt.engie.com - En ligne : www.edp.pf - Facebook : **EDT ENGIE**

ANNEXE 2: BORDEREAU DES FRAIS NON DIRECTEMENT LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (MOYENNE TENSION)

RANGIROA Applicable au 1^{er} janvier 2025

PRESTATIONS	MONTANT HT (en XPF)	MONTANT TTC (en XPF)
Prestations liées au Contrat d'Abonnement		
Frais de gestion du contrat d'abonnement (<i>souscription, modification, résiliation</i>)		Non facturé
Edition des documents clients (<i>souscription, modification, résiliation</i>)		Non facturé
Frais de gestion d'un échéancier de paiement (<i>mise en place, suivi</i>)		Non facturé
Pénalités et interventions pour impayés		
Frais de relance pour impayés⁽¹⁾ (<i>Envoi d'un courrier en recommandé simple</i>)	804	844
Frais de coupure pour impayés au compteur (<i>Déplacement et intervention de coupure, Déplacement et intervention de reconnexion le jour ouvré suivant le règlement</i>)	7 000	7 350
Prestations diverses		
Frais de contrôle comptage par étalonnage (<i>Déplacement et pose et dépose d'un enregistreur ou compteur témoin</i>)	19 107	21 591
Frais de fraude		
Frais de fraude au compteur (<i>Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif</i>)	30 000	33 900
Frais de fraude avec changement de compteur (<i>Déplacement et intervention de coupure, constitution d'un dossier et traitement administratif, et remplacement du panneau de comptage</i>)	80 000	90 400
Autres services clientèle		
Abonnement à l'agence en ligne		Non facturé
Services liés à l'Auto-relève		Non facturé
Abonnement à l'application mobile		Non facturé
Abonnement aux SMS infos EDT		Non facturé
Envoi mensuel par mail de la facture (e-facture)		Non facturé
Impression ou envoi de duplicata de facture		Non facturé

(1) Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les frais ci-dessus sont actualisés chaque année conformément à la convention de délégation de service public de production et de distribution publique d'énergie électrique de la commune de Rangiroa.